Ville de Dreux

Convention de partenariat entre la Ville de DREUX et la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre-Val de Loire pour la restauration des œuvres de l'église Saint-Pierre.

ENTRE :

La Commune de Dreux, 2 rue de Chateaudun-28100 DREUX, représentée par Monsieur Pierre-Frédéric BILLET, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 30 juin 2025

D'une part,

Ci-après dénommée « la Commune »,

ET,

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Centre-Val de Loire, 6 rue de la Manufacture, 45 000 ORLEANS, représentée par Madame Christine Diacon, Directrice régionale des affaires culturelles

D'autre part,

Ci-après dénommée « la DRAC »,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

A la suite du récolement des objets mobiliers protégés de l'église Saint-Pierre de Dreux par la conservation des antiquités et objets d'art d'Eure-et-Loir, a été mis en place, en 2017, un plan de restauration des tableaux. Le programme a été défini selon les urgences sanitaires et en prenant en compte la restauration des toiles peintes, des cadres et de l'accrochage de sécurité. Une première convention signée entre la DRAC et la ville de Dreux a permis de restaurer huit œuvres de 2017 à 2024. La présente convention a pour objectif de mettre en place un nouveau plan pluriannuel de restauration selon les priorités définies par l'étude récente par des conservateurs-restaurateurs. Le suivi sera assuré par le service des musées et du patrimoine de la ville de Dreux en parfaite concertation avec les services de la DRAC.

ARTICLE 1-OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre la commune et la DRAC pour l'élaboration et le financement de ces travaux.

ARTICLE 2-DURÉE

La convention est consentie et acceptée pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 3-ALLER-VOIR

En amont, un restaurateur sculpture, un restaurateur peinture et un restaurateur cadre ont été missionnés pour prioriser et proposer une estimation financière de l'ensemble des restaurations prévues. Cette étude a été subventionnée par la DRAC à hauteur de 50%, versés à la Ville de Dreux sur envoi des factures acquittées.

ARTICLE 4-ÉLÉMENTS À RESTAURER

Les éléments à restaurer sont tous classés en priorité, voire en péril. La liste comprend huit œuvres à restaurer en priorité pour le prochain plan pluriannuel, plus précisément trois sculptures et cinq peintures ainsi que leurs cadres.

Intitulés des différentes œuvres à restaurer :

- Sainte Catherine
- Charité de saint Martin
- Christ en croix
- La Fuite en Égypte
- Sainte Clothilde
- Sainte Cécile
- Ecce homo
- Saint Nicolas

ARTICLE 5-COÛTS

La Commune s'engage à inscrire au budget d'investissement annuel, jusqu'à échéance de la présente convention, ces opérations financées sur cinq ans.

Prestations	Protection	Tarif restauration de l'œuvre en euros	Tarif restauration du cadre en euros	TOTAL	
Saint Nicolas Peinture XVIIIe siècle	Inscrit au titre d'objet PM28001108	3650,00 €	1200,00 €	4850,00€	HT
		4 380,00 €	1440,00 €	5820,00 €	TTC
Sainte Clothilde Peinture XVIIe siècle	Inscrit au titre d'objet PM28001106	2950,00 €	1200,00 €	4150,00 €	HT
		3 540,00 €	1440,00 €	4980,00 €	TTC
Sainte Cécile Peinture XVIIe siècle	Inscrit au titre d'objet PM28001102	4700,00 €	2200,00 €	6900,00 €	HT
		5 640,00 €	2640,00 €	8280,00 €	TTC
D'après Guido Reni, *Ecce Homo* Peinture XVIIIe siècle	Inscrit au titre d'objet PM28001098	2770,00 €	900,00 €	3670,00 €	HT
		3 324,00 €	1080,00 €	4404,00 €	TTC
La Fuite en Égypte Peinture XVIIe siècle	Classée au titre d'objet OM/2003-28/N°191 PM2800 905	3250,00 €	900,00 €	4150,00 €	HT
		3 900,00 €	1080,00 €	4980,00 €	TTC

Christ en croix Sculpture (bois peint) XVIe siècle	Inscrit au titre objet PM2800118	9430,00 €		9430,00 €	HT
		11 316,00 €		11 316,00 €	TTC
Charité de saint Martin Sculpture (pierre) XVIe siècle	Œuvre en cours de protection	810,00 €		810,00 €	HT
		972,00 €		972,00 €	TTC
Sainte Catherine Sculpture (bois peint et doré) XVIe siècle	Inscrit au titre d'objet PM2800115	10 620, 00 €		10 620, 00 €	HT
		12 744,00 €		12 744,00 €	TTC

TOTAL	38 180,00 €	6400,00 €	44 580,00 € HT
	45 816,00 €	7680,00 €	53 496,00 € TTC

ARTICLE 5-SUBVENTIONS

La DRAC s'engage, par la présente convention, à subventionner chaque opération de restauration à hauteur de 40%, versés à la Ville sur envoi de la copie des factures acquittées.

Les subventions accordées par la DRAC doivent financer directement la restauration des objets mobiliers de l'église St Pierre de Dreux.

ARTICLE 6-ASSURANCE

La commune déclare avoir souscrit les assurances nécessaires clou à clou.

ARTICLE 7-MODIFICATION

Toute modification de la convention se fera par voie d'avenant signé des deux parties.

ARTICLE 8-LITIGES

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différend pouvant résulter de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

À défaut, les litiges seront portés devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait à Dreux, le :

En deux exemplaires

Pour la ville de Dreux,

Le Maire,
Conseiller régional

Pierre-Frédéric BILLET

Pour la Direction Régionale des affaires culturelles de la Région Centre-Val de Loire,

La directrice,

Christine DIACON

Annexes – Liste illustrée des œuvres

Anonyme, *Saint Nicolas*, XVIIIe siècle

Anonyme, *Sainte Clotilde*, XVIIe siècle

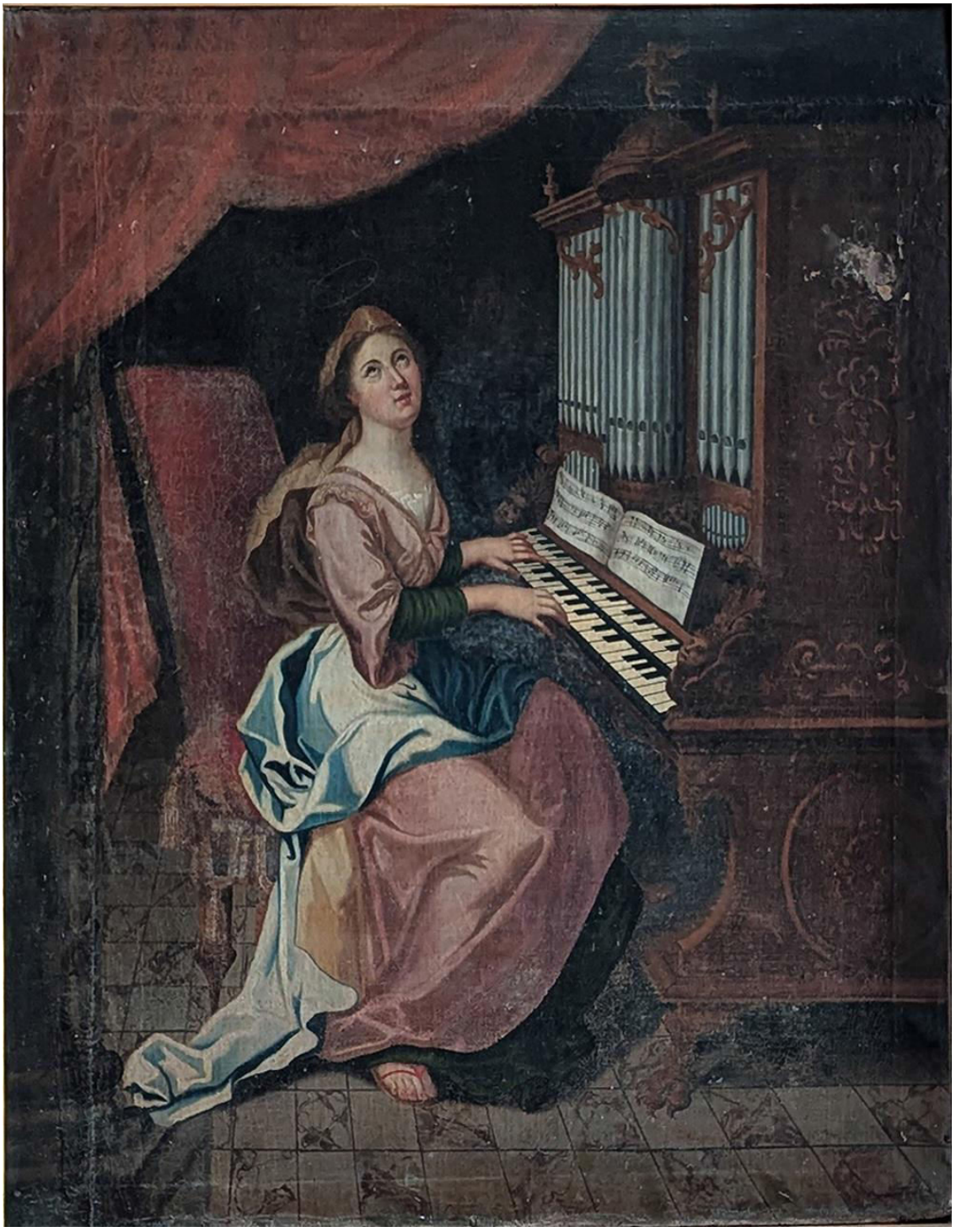

Anonyme, *Sainte Cécile*, XVIIe siècle

D’après Guido Reni, *Ecce Homo*, XVIIIe siècle

Anonyme, *La Fuite en Egypte*, XVIIIe siècle

Anonyme, *Christ en croix*, XVIe siècle

Anonyme, *Charité de saint Martin*, XVIe siècle

Anonyme, *Sainte Catherine*, XVIe siècle

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-064-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025